

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., LUNARDI-PLA R., POLI M., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., VIOLA-GRUNDICH J., ORSONI C., CHAMBE A., GIUDICLLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT ABSENTS** : CESARI-ACKER V.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 12

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 06/10/2021

Date d'affichage : 06/10/2021

**Objet : Tarification forfaitaire de l'eau et l'assainissement 2021.**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la délibération n° 13/077 AC de l'assemblée de Corse autorise la commune de Solaro à mettre en oeuvre un régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau.

Il y a donc lieu de fixer le montant de la tarification forfaitaire de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2021 et propose les montants suivants :

Eau.....150,00 €  
Assainissement.....50,00 €

Et précise qu'à ces sommes doivent être rajoutées les taxes en vigueur réclamées par l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Fait à Solaro le 11/10/2021

Le Maire  
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2021

Application agréée E.legatire.com

99\_DE-028-212002836-20211004-0510-DE